

TARIFS

des prestations de maintien à domicile applicables au 1er janvier 2024

Il n'y a pas de frais d'adhésion, de gestion, ni de résiliation.

Aide à Domicile :

- 26.30 €/H
- Avec prise en charge APA : Tarif de base 23,50 €/H

Repas livrés à domicile :

Barème appliqué selon le revenu brut global figurant sur l'avis d'imposition

Tarif minimum	Tarif maximum
1.99 € le déjeuner	9.01 € le déjeuner
0.79 € le dîner	3.20 € le dîner
0.59 € le portage	3.52 € le portage

Télé – assistance :

Personne non imposable	Personne imposable
Transmetteur à domicile : Gratuit	Transmetteur à domicile :
	2,65€/mois soit 7,95€ par trimestre
Téléassistance mobile géolocalisable	Téléassistance mobile géolocalisable
5.54/mois soit 16,62€ par trimestre	8.04€/mois : soit 24.12€ par trimestre
	, ·
Options possibles à ajouter à l'abonnement de base :	
 Boitier à clés : 47.48 € (une seule facturation) 	
 Détecteur de chute : 2,92 €/mois soit 8.76€ par trimestre 	

Un devis est établi gratuitement pour toute prestation supérieure ou égale à 100 € par mois. Il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50% des dépenses, dans la limite d'un plafond révisable chaque année. Les conditions peuvent changer : renseignez-vous auprès de votre centre d'impôts.

Une facturation mensuelle (trimestrielle pour la téléassistance) et une attestation fiscale annuelle sont adressées aux bénéficiaires.